



Appel à projets à l'intention des CFA pilotes de l'ANFA dans le cadre de la compétition EUROPACUP 2026

du 24 au 26/03/2026 sur le Campus des Services de l'Automobile et de la Mobilité de
Guyancourt

1. Contexte

L'ANFA est chargée par la Commission Paritaire Nationale, de la mise en œuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de la branche des services de l'automobile.

Elle a, entre autres, comme mission de susciter des vocations et de favoriser l'insertion des jeunes dans les services de l'automobile, du cycle et du motocycle, en mettant un accent particulier sur la formation initiale par alternance.

A ce titre, l'ANFA anime un réseau de CFA pilotes rassemblant près de 70% des alternants de la branche. Les membres de ce réseau peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique, notamment par rapport à des actions de promotion des métiers comme les compétitions métiers.

La compétition métiers « EUROPACUP » est une compétition européenne, dédiée aux deux roues, lancée en 2009 dans le cadre d'un projet Erasmus. Elle permet de soutenir et motiver les jeunes professionnels, de promouvoir la formation professionnelle ainsi que la mobilité européenne des apprentis.

Dans ce cadre, l'ANFA et ses CFA partenaires assureront le déroulement des épreuves (conception, préparation et encadrement), de la compétition métiers :

1. De la maintenance moto
2. De la mécanique vélo

2. Objectif

Le présent appel à projets vise à soutenir les CFA pilotes de l'ANFA engagés dans la coordination et le pilotage des ateliers dans le cadre de la compétition EUROPACUP 2026.

3. Activités ciblées

L'appel à projets vise à soutenir les établissements par rapport à :

- La conception des épreuves et grilles d'évaluation
- La préparation des épreuves et mise en place des ateliers
- La présentation des plateaux techniques, épreuves et grilles d'évaluation
- La mobilisation des experts métiers
- L'organisation d'un événement en marge de la compétition



4. Postes éligibles

Le présent appel à projets vise à couvrir des dépenses liées aux postes suivants :

- A. Frais de déplacement (hors hébergement) pour les membres du jurys non rattachés au site de Guyancourt.
- B. Frais de déplacement (hors hébergement) pour les compétiteurs de chaque atelier
- C. Consommables et équipements dédiés à cette compétition
- D. Contribution forfaitaire de 250 € par jour et par personne pour le temps de travail consacré à la préparation, la conception, l'encadrement et la mise en œuvre de l'événement. Le temps de travail doit être clairement identifié et devra être justifié par écrit comme allant au-delà de l'implication habituelle dans le fonctionnement de l'établissement et faire l'objet d'une prime, d'une rémunération d'heures supplémentaires ou d'heures de récupération. La contribution peut concerner le temps de travail d'une personne pendant plusieurs jours ou le temps de travail de plusieurs personnes pendant plusieurs jours.

5. Modalités de financement

Seuls les membres du réseau des CFA pilotes sont éligibles à une contribution financière dans le cadre du présent appel à projets.

Le présent appel à projets couvre exclusivement les postes éligibles de cet appel à projets définis dans le paragraphe 7.

Le dépôt d'un dossier respectant les critères d'éligibilité ne vaut pas droit à une contribution financière.

Il est à noter que l'un des deux CFA retenu se chargera de facturer le montant de l'inscription aux différentes délégations étrangères inscrites à la compétition.

Le montant de facturation d'inscription à la compétition EUROPACUP sera ainsi déduit de la contribution financière dans le cadre du présent appel à projets.

6. Modalités de la demande

Les établissements souhaitant bénéficier d'une contribution financière doivent remplir et retourner la fiche de projet et le budget prévisionnel au plus tard le 16/03/2026 à l'adresse saeme@anfa-auto.fr.

Après réception du dossier, l'ANFA effectuera un contrôle d'éligibilité et de conformité et notifiera les établissements de la contribution financière retenue et des modalités de paiement.

Pour obtenir un remboursement, les justificatifs doivent être retournés au plus tard le 29/05/2026 à l'adresse saeme@anfa-auto.fr



7. Subventions maximales et justificatifs à fournir

Poste	Justificatif en amont de l'événement	Justificatif en aval de l'événement	Montant max.
A.1) Frais de déplacement en voiture pour les membres du jury non rattachés au site de Guyancourt	Estimation kilométrage (ViaMichelin)	Notes de frais kilométriques (ViaMichelin) Péage sur justificatif de paiement	Voir forfait transport de personnes
A.2) Frais de déplacement en transports en commun pour les membres du jury non rattachés au site de Guyancourt	Estimation du coût des billets de train	Justificatif d'achat (ou copie du billet indiquant le tarif)	Voir forfait transport de personnes
B.1) Frais de déplacement en voiture pour les compétiteurs non rattachés au site de Guyancourt	Estimation kilométrage (ViaMichelin)	Notes de frais kilométriques (ViaMichelin) Péage sur justificatif de paiement	Voir forfait transport de personnes
B.2) Frais de déplacement en transports en commun pour les compétiteurs non rattachés au site de Guyancourt	Estimation du coût des billets de train	Justificatif d'achat (ou copie du billet indiquant le tarif)	Voir forfait transport de personnes
C) Consommables et équipements dédiés	Devis de fournisseur	Factures acquittées	8 000 €
D) Temps de travail hors activités habituelles CFA	Estimation de temps-homme	Document attestant le versement d'une prime ou la rémunération d'heures supplémentaires ou d'heures de récupération ¹	250 € *

* 250 € par jour et par personne. Les CFA engagés dans la compétition devront se coordonner pour que le montant total de jours ne dépasse pas 150 jours au total quel que soit le nombre d'établissements participant à cette compétition.

Forfaits transport de personnes :

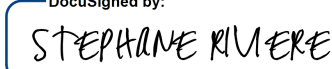
(Référence du kilométrage : ViaMichelin trajet le plus court le plus rapide)

La location de véhicule et le carburant ne sont pas pris en charge.

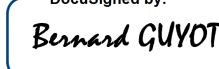
- Déplacement voiture : 0,41 €/km (jusqu'à 600 kms et 0,31€/km au-delà) - référence du kilométrage : ViaMichelin trajet le plus court le plus rapide + péage sur justificatif (hors carburant).
- Déplacement en transports en commun : Base billet train 2^{nde} classe
- Déplacement en avion (si plus de 600kms) : Base billet économique

Fait à Meudon, le 23 février 2026

Le Vice-Président

DocuSigned by:

 Stéphane RIVIERE
 839C7B5F072540C

Le Président

DocuSigned by:

 Bernard GUYOT
 28982925F4A4441...

¹ Attesté par un document comprenant obligatoirement le nom du bénéficiaire, l'événement concerné et la date de l'action, le temps de travail concerné, la signature d'un représentant habilité et le tampon de l'établissement de formation.